

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
 CANTON DE MAINTENON
 COMMUNE DE YERMENONVILLE
 1 rue de Gallardon - 28130
 Tél/Fax : 02 37 32 32 14
 Courriel : mairie.yermenonville@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture au public :
 Lundi : de 9 h à 10 h 30
 Mardi : de 18 h 00 à 19 h 30
 Jeudi : de 18 h 00 à 19 h 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le seize janvier à 20 h 30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Destouches, Bayon, Mme Chevallier, M Rousseau, Mme Coudray, M Pivert, Mme Loisel, M Mabrouk (départ à 22 H 20 – pouvoir à M. Gille) M Gille, Mme Antongiorgi.

Absents excusés : M. Mabrouk à partir de 22 h 20 (pouvoir à M.Gille), Mme Chupin, M.Feller

Secrétaire de séance : Mme Loisel

Monsieur le Maire présente tout d'abord ses vœux pour 2015 à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Il demande ensuite l'autorisation du Conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour :

- Choix de l'hébergeur pour le site internet de la commune.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

1. Ecole Hélène Boucher : Projets d'investissement - demandes de subventions

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- d'approuver les projets d'aménagement de parkings et de réfection du chauffage de l'école dont le montant estimatif s'élève à 28 528,77 € HT, soit 34 234,52 € TTC.
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes (FDAIC). Réf. 2015/01/01
- De solliciter une subvention auprès de la Préfecture d'Eure et Loir au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Réf. 2015/01/02

Départ de M. Mabrouk à 22 h 20 (donne pouvoir à M. Gille)

2.Ecole Hélène Boucher: aménagement du parking Chemin des Ruelles: demande de fonds parlementaire.

Réf. 2015/01/03

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- d'approuver le projet d'aménagement du parking Chemin des Ruelles dont le montant estimatif s'élève à 20 503,37 € HT, soit 24 604,04 € TTC.
- De solliciter une aide au titre des fonds parlementaires de Monsieur Gérard Cornu, sénateur, d'un montant de 5 000 €.

3. Cimetière – projet d'investissement - demande de subvention

Réf. 2015/01/04

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- d'approuver la création d'un columbarium dans le cimetière communal dont le montant estimatif s'élève à 4 680,00 € HT, soit 5 616,00 € TTC.
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes (FDAIC).

4. Adhésion à l'ATD pour l'instruction des demandes d'autorisation relatives à l'occupation des sols.

Réf. 2015/01/05

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au service d'instruction des autorisations de droits des sols mis en place par l'Agence Technique Départementale à compter du 1^{er} juillet 2015.

5. Parking Chemin des Ruelles : modification des délibérations n° 2014/05/48 et 2014/07/71.

Réf. 2015/01/06

Le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents (1 abstention – 12 voix pour) la modification des délibérations n° 2014/05/48 et 2014/07/71 en ce sens que l'échange des parcelles à surface égales portent sur les parcelles A 1263, A1143 ET A1265 et non par sur les parcelles A1263 et A1265.

6. Fonds de Péréquation 2015.

Réf. 2015/01/07

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le Fonds Départemental de Péréquation pour les travaux et acquisitions réalisés et réglés en 2015 au titre de la section d'investissement du budget communal et du budget de l'assainissement.

7.Site internet communal : choix de l'hébergeur.

Réf. 2015/01/08

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'hébergeur « Oxyd.fr ».

8. Questions et affaires diverses.

Lecture de courriers.

- ⇒ Lettre de remerciements pour le repas spectacle offert à l'occasion du repas des Seniors, pour la réparation de l'horloge du clocher de l'église et pour les travaux d'aménagement du centre bourg.
- ⇒ Demande d'aménagement d'un columbarium dans le cimetière communal.

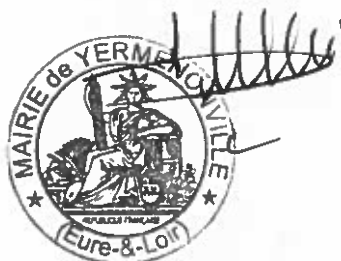
Monsieur Delarue indique que la SAFER du Centre (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) propose, dans un premier temps, d'accompagner les communes dans la recherche des biens présumés vacants et sans maître, puis dans un deuxième temps propose un appui à la procédure administrative d'appréhension de ces biens afin de constituer une réserve foncière. La rémunération de la SAFER s'élève à 640,40 € HT pour un traitement inférieur ou égal à 20 parcelles, et à 960.60 € HT pour un traitement supérieur à 20 parcelles. En cas d'accord, une délibération sera nécessaire pour passer une convention.

9. Compte rendu des Syndicats et des Commissions.

- Monsieur Destouches rappelle que le recensement INSEE de la population a commencé le 15 janvier 2015 et se terminera le 14 février prochain à minuit. Il ajoute que cette année, les administrés peuvent faire leur déclaration directement par internet.
- Monsieur Pivert rend compte de la réunion de la Commission Communication de la CCTV de Maintenon à laquelle il a participé. La Commission a décidé de mettre à jour le site internet de la CCTV de Maintenon et de reprendre la parution du bulletin d'information « Quoi de neuf ».
- Dans le cadre du différend qui oppose la commune de Yermenonville à la commune de Houx au sujet de la participation financière de Houx aux frais d'écologie de ses élèves à l'école de Yermenonville, Monsieur Gille demande les résultats du rendez-vous en Préfecture du 19 décembre 2014. Monsieur le Maire répond que Monsieur le Préfet a indiqué qu'il est légal que Houx participe aux frais de ses élèves scolarisés à Yermenonville. Il propose d'établir une répartition financière en prenant le montant des dépenses réelles de chaque commune. Une fois la liste établie, Monsieur le Maire suggère de rencontrer Monsieur Pichery pour validation.

Séance levée à 23 h 25

**Le Maire,
Bernard MARTIN**



INFORMATIONS DIVERSES

INSEE – RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'enquête de recensement sur la commune a débuté le **15 janvier 2015 et se terminera le 14 février 2015 à minuit.**

Mesdames DORAT et RIVIÈRE ont été nommées agents recenseurs. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil.

BIBLIOTHÈQUE

L'équipe de la bibliothèque vous accueille :

Le mardi de 16 h 45 à 18 h 30

Le samedi de 11 h 00 à 12 h 30.

Nous vous rappelons que la bibliothèque est gratuite et ouverte à tous.

L'heure du conte aura lieu le samedi 7 février 2015 pour les enfants de 3/6 ans dans la salle de la mairie.

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30.

Ouverture les samedis matin : 24 janvier – 7 février – 21 février – 7 mars – 21 mars

ASSAINISSEMENT

De nouveaux des lingettes ont été récupérées dans les postes de refoulement.

Nous vous rappelons que le système d'assainissement des eaux usées n'est pas un « tout-à-l'égout ». Contrairement à l'annonce faite par les fabricants, les lingettes dites « jetables dans les toilettes » ne doivent pas l'être. Elles ne se dégradent pas immédiatement et s'agglomèrent autour des pâles des pompes de refoulement. Au fil du temps, elles deviennent très compactes et finissent par endommager prématurément les pompes. Cela nous oblige à procéder à leur remplacement pour un coût moyen d'environ 2 500 €. Ce surcoût implique une augmentation des frais de fonctionnement du service entraînant ainsi une augmentation du prix du rejet.

Ayez un esprit civique !

Ne jetez plus vos lingettes ou tout autre déchet du même type dans le circuit d'assainissement collectif. Ceux-ci doivent être jetés avec les ordures ménagères.

ENQUÊTE INSEE

L'INSEE en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), réalise du 2 février au 2 mai 2015 une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de leur interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.